

Le Syndicat Départemental d'Énergie accompagne les acheteurs publics en matière de fourniture d'énergie.

- Pour l'électricité, il coordonne depuis 2015 un groupement d'achat auquel adhèrent à ce jour 220 membres
- Pour le gaz, il ouvre l'accès, en sa qualité de membre pilote, au groupement d'achat coordonné par le Syndicat départemental d'énergie du Tarn (SDET)
- Pour les granulés bois, il apporte un appui technique et juridique au groupement d'achat coordonné par la commune de La Salvetat-Belmontet

ÉLECTRICITÉ

Conditions et procédure d'adhésion

- Tout acheteur public tarn-et-garonnais a la possibilité d'adhérer au groupement de commandes du SDE 82 : collectivités locales, intercommunalités, établissements publics de santé, scolaires et sociaux, chambres consulaires, associations syndicales autorisées (ASA) ...
- Une demande d'adhésion formelle doit parvenir au SDE 82 qui transmet en retour la convention constitutive et un modèle de délibération.
- **La notification au SDE 82 de la délibération exécutoire d'adhésion par l'acheteur public vaut ratification et signature de la convention constitutive du groupement de commandes.**
- Le SDE 82 attribue un numéro de membre au nouvel adhérent ; il lui communique le lien vers la solution logicielle Deepki dédiée à l'analyse des besoins et à la gestion des points de livraison.
- La durée d'adhésion est illimitée. Néanmoins, le retrait est possible, et prendra effet en fin d'exécution du marché auquel participe le membre.

Accès à l'offre groupée

La décision d'adhésion peut intervenir à tout moment. Toutefois, elle ne portera effet que pour les achats groupés intervenant au terme de l'accord-cadre en cours.

Le rôle de chacune des parties

SDE 82, coordonnateur

Acheteur public

Préalablement au lancement de la consultation

- Fige à une date butoir la liste des membres participant à la consultation (au moins 6 mois avant l'entrée en vigueur du marché)
- Lance le recueil des besoins : contacte tous les membres
- Centralise les données saisies par les acheteurs publics dans Deepki

- Saisit dans Deepki tous les points de livraison et leurs caractéristiques (sans omission, l'acheteur étant responsable de la complétude de son dossier)
- Indique son choix d'opter ou non pour de l'électricité 100 % verte

Consultation et attribution

- Met en concurrence les fournisseurs (sous forme d'un accord-cadre et d'un ou plusieurs marchés subséquents)
- Attribue et notifie les marchés



À l'entrée en vigueur

- Informe les membres de l'attribution des marchés
- Organise une réunion d'information avec les fournisseurs

- Préalablement à la bascule, actualise le patrimoine auprès du fournisseur par ajout ou suppression de points de livraison

Exécution du marché

- Accompagne les adhérents dans la relation avec leur fournisseur
- Transmet les pièces contractuelles à l'acheteur public

- Vérifie la cohérence des index en rapprochant la dernière facture du marché échu et la première du nouveau marché
- Procède au paiement des factures
- Ajoute, supprime ou modifie les points de livraison en cours de marché

Conditions et procédure d'adhésion

- Tout acheteur public tarn-et-garonnais a la possibilité d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDET : collectivités locales, intercommunalités, établissements publics de santé, scolaires et sociaux, chambres consulaires ...
- **Le SDE 82, membre pilote, agit en tant que référent départemental.**
- Comme pour l'électricité, les modalités de fonctionnement du groupement d'achat sont fixées dans la convention constitutive.
- L'acheteur public membre du groupement exécute le marché (paiement des factures ...).
- La durée d'adhésion est illimitée. Néanmoins, le retrait est possible, et prendra effet en fin d'exécution du marché auquel participe le membre.

Accès à l'offre groupée

La décision d'adhésion peut intervenir à tout moment.

Toutefois, elle ne portera effet que pour les achats groupés intervenant au terme de l'accord-cadre en cours.

GRANULES BOIS

Conditions et procédure d'adhésion

- Tout acheteur public intéressé se fait connaître auprès du coordonnateur, qui le réoriente vers le SDE 82 pour la gestion administrative de son dossier.
- **L'acheteur signe la convention d'adhésion avec la commune de La Salvetat-Belmontet, coordonnateur du groupement.**
- Les services du Syndicat rédigent l'ensemble des pièces pour le compte du coordonnateur et assurent le recueil des besoins.
- Chaque année, la commune de La Salvetat-Belmontet lance une consultation, adjuge le marché, le notifie et en informe les membres du groupement.
- Chaque adhérent exécute le marché : il gère ses commandes et procède au paiement des factures.
- L'adhésion peut intervenir à tout moment mais l'accès à l'offre groupée ne sera possible qu'au terme du marché en cours.

Périmètre de l'offre groupée

La commune de La Salvetat-Belmontet coordonne, avec l'appui du SDE 82, le groupement de commandes portant sur la fourniture et la livraison de combustible de type granulés bois. L'objectif est de coupler un approvisionnement sécurisé de qualité avec l'efficacité de la commande publique par effet de volume.

Contacter le groupement d'achat d'électricité et de gaz

Points d'entrée SDE 82

Tél. : 05.63.21.09.00

Mail : achat.energie82@sdetg.fr

Contacter le groupement d'achat de granulés bois

Points d'entrée SDE 82

Tél. : 05.63.21.09.00

Mail : cep@sdetg.fr

Sous la responsabilité de la cheffe de service
Evaluation des politiques
publiques
Carine Béréni



Gestionnaire
Lisa Angelino
05 63 21 09 29
achat.energie82@sdetg.fr

Sous la responsabilité
du chef de service
Transition Énergétique
Sébastien Chevet



Conseiller en énergie
Gaël Simpicien
06 31 68 62 82
cep@sdetg.fr